



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2020, le conseil a, en vertu des dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, établi le calendrier de ses séances ordinaires pour 2021. Ces séances se tiendront à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le **mardi** et débuteront à **20 h** :

12 janvier	2 février	2 mars
6 avril	4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	10 août	7 septembre
5 octobre	16 novembre *	7 décembre

*Séance suivant les élections générales du 7 novembre 2021 et les proclamations d'élection du 12 novembre 2021.

Fait, donné et signé à Saint-Tite,
le 3 décembre 2020

Me Julie Marchand,
Greffière